

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU SAMEDI 14 AVRIL 2026

Le mardi quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Aurélien CELLIER ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Laura PARET ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Elisabeth POZZI ; Loïc RENAudeau.

Membres absents : Lucie BRIATTE ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Michaël FAVIER ; Maud ALLIBE ; Berthine SAVIGNAN ; Sylvie LAPORTE ; Jérôme MORGANT ; Guillaume GEORGE ;

Pouvoirs : Lucie BRIATTE à Daniel DURR ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Eric MOUNIER ; Maud ALLIBE à Magalie VEYRIER ; Berthine SAVIGNAN à Priscille MICHEL ; Sylvie LAPORTE à Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT à Serge DREVON ; Guillaume GEORGE à Loïc RENAudeau ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 19 **Nombre de voix** : 26

Date de Convocation : 8 avril 2026

Secrétaire : Laura PARET

2026-29 – DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE BASSENON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L421-2, R421-16 et R421-33 ;

Considérant qu'un représentant de la commune siège au conseil d'administration de l'établissement du collège du Bassenon ;

Considérant qu'hormis la décision du Conseil municipal à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués, l'élection a lieu au scrutin secret ;

Considérant qu'en plus du délégué titulaire, un délégué suppléant doit être désigné ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'approuver le vote à main levée concernant ce scrutin.

Constate les candidats à cette fonction :

- Délégué titulaire :
 - Madame Lucie BRIATTE
 - Monsieur Loïc RENAUDEAU
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Stéphane BOULAHBAS

Procède à l'élection :

- Délégué titulaire :

Au premier tour de scrutin, les résultats suivants ont été observés :

- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14
- Madame Lucie BRIATTE a reçu 20 voix en sa faveur.
- Monsieur Loïc RENAUDEAU a reçu 6 voix en sa faveur.

Madame Lucie BRIATTE ayant obtenu ainsi la majorité absolue est proclamée déléguée titulaire.

- Délégué suppléant :

Au premier tour de scrutin, les résultats suivants ont été observés :

- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 11

Monsieur Stéphane BOULAHBAS ayant reçu 20 voix en sa faveur et ayant obtenu ainsi la majorité absolue est proclamé délégué suppléant.

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 15 Avril 2026
La Maire,
Magalie VEYRIER



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Affiché le :

La secrétaire de séance,
Laura PARET

A blue ink signature, likely belonging to Laura Paret, the secretary of the meeting.